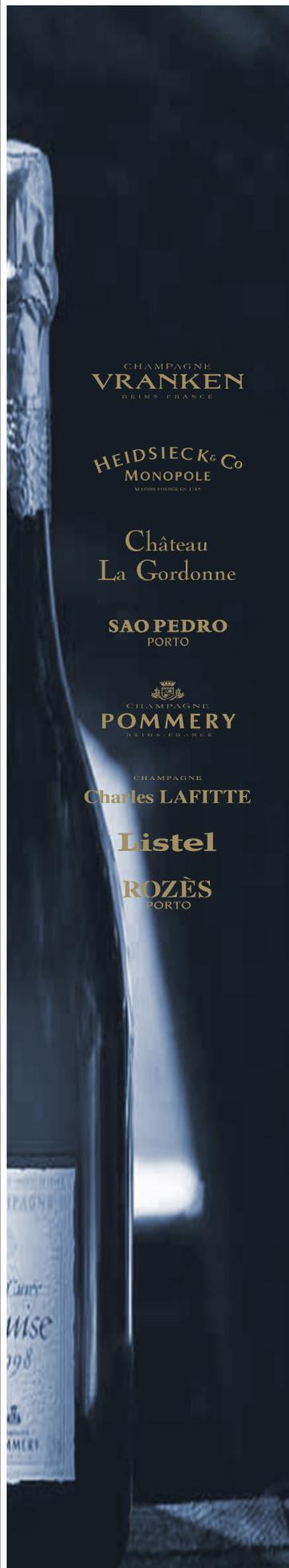


**COMMUNICATION SUR LE
PROGRES
GLOBAL COMPACT
Avril 2011 pour l'année 2010**



Le Groupe Vranken-Pommery Monopole a, depuis de longue date, intégré dans sa stratégie d'entreprise les principes de développement durable. Aussi lorsque nous nous sommes engagés en Mai 2003 envers le Global Compact, ce fut la concrétisation d'un travail déjà accompli.

Les retours de la crise économique mais aussi financière qui a marqué l'ensemble de la filière en 2009 pour se poursuivre aussi en 2010, nous a obligé à réfléchir sur de nouvelles perspectives, de nouvelles orientations mettant ainsi en avant les produits à forte empreinte environnementale et écologique.

Nous avons poursuivi notre lutte incessante pour assurer la promotion des droits de l'Homme, pour que les normes du travail déjà bien établies soient toujours améliorées, pour que notre environnement soit de mieux en mieux respecté et que tout ce qui puisse être considéré comme corruption puisse disparaître.

Notre attachement aux principes transmis par le Global Compact est ancré en nous et nous sommes heureux de pouvoir en assurer la communication actant, ainsi, le progrès que nous enregistrons année après année.

Nous sommes intimement persuadés que passé définitivement cette crise, passé toutes ces catastrophes naturelles que le monde connaît, l'humanité toute entière aura pris conscience de l'importance que joue notre environnement sur l'équilibre de la faune et de la flore et que nos générations futures seront reconnaissantes de ce que nous avons fait pour elles.

Paul-François VRANKEN
Président

Exemple 1

VENDANGES AU DOMAINE POMMERY : DES RAPACES POUR PROTEGER LES VIGNES

Principes concernés :

8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

Action mise en œuvre :

En Champagne, lorsque les vendanges approchent, les prédateurs, nombreux en zone urbaine de Reims, guettent sur le domaine Pommery et son vignoble. Etourneaux, grives, lapins ou encore corneilles, chaque espèce peut s'attaquer potentiellement aux ceps ou aux raisins et mettre à mal en un seul passage une partie de la récolte. Ce risque doit être pris très au sérieux, car en cas d'attaque, nous pourrions perdre une partie de notre précieux cépage Chardonnay, l'un des raisins à la base du Champagne.

Mais voilà, comment concilier protection de notre récolte avec respect de l'environnement et de la biodiversité, autrement dit comment lutter contre ces espèces sans pour autant leur nuire directement.

Depuis la vendange 2003, notre maison a trouvé la solution en confiant les 25 hectares de vignes du domaine Pommery à un fauconnier et à ses deux buses de Harris. Cette technique dite d'effarouchement est une méthode parfaitement écologique, car les rapaces sont les prédateurs naturels de ces animaux.

Ainsi, les buses patrouillent au dessus des vignes et découragent en particulier les étourneaux de s'aventurer sur le vignoble. Le fauconnier intervient de manière aléatoire à l'aube ou au crépuscule afin de ne pas créer d'habitude chez les étourneaux, ce qui maintient leur stress à un niveau très dissuasif et les éloigne durablement du domaine. La présence des rapaces agit également sur d'autres espèces comme les grives, les corneilles ou encore les lapins.

Bénéfices :

Auparavant, pour protéger notre vignoble, nous tendions des filets protecteurs sur les parcelles, très coûteux, tant en terme de matière qu'en main d'œuvre, polluants puisque non réutilisables donc jetés en fin de campagne, nécessitant l'utilisation de tracteurs engendrant des rejets de CO2 dans l'atmosphère et piégeant parfois certaines espèces animales qui ne pouvaient s'en échapper.

La technique d'effarouchement, en plus d'engendrer une baisse des coûts, est beaucoup plus écologique, puisqu'elle ne nécessite pas l'intervention de machines polluantes, ni de rejets de déchets et est beaucoup plus respectueuse des espèces nuisibles à notre activité puisque les rapaces ne les tuent pas contrairement aux filets classiques qui pouvaient être catastrophiques pour la biodiversité.

De plus, les espèces nuisibles ont associé cette zone protégée du vignoble à un tel danger pour elles que d'année en année, le temps d'intervention du fauconnier est de moins en moins long.

Tableau comparatif des deux méthodes exposées (coûts approximatifs et paramètres nécessaires à la lutte contre les nuisibles avant les vendanges)

METHODE	PARAMETRES	COÛT
Utilisation de filets	Matière : filets de protection	21 100 €
	Main d'œuvre : pose et dépose des filets	
	Matériel : amortissement, carburant, entretien des tracteurs enjambeurs	
Effarouchement pendant 16 jours	Main d'œuvre : Fauconnier	9 300 €
	Matériel : buses de Harris	

Périmètre de l'action : Vignoble du domaine Pommery

Mots clés : Rapaces, Effarouchement, Nuisibles, Vignoble, Biodiversité

Exemple 2

EGALITE DES CHANCES AVEC UNE ILLUSTRATION DES RETOMBEES DE L'ACCORD SENIORS SUR LA REPARTITION DES EMBAUCHES

Principe concerné :

6. Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Action mise en œuvre :

Dans le cadre de notre politique de recrutement, nous favorisons le maintien dans l'emploi et le recrutement de salariés âgés par la mise en place d'accords et de plans d'actions « Séniors ». Notamment à travers le suivi d'indicateurs et de cibles permettant de faire un suivi rigoureux.

Modalités de recrutement :

Nos modalités de recrutement se basent en premier lieu sur la compétence et l'expérience des individus et en aucun cas sur leur âge ou leur sexe. Bien entendu, nous devons faire face régulièrement à des situations délicates où deux personnes ont à la fois les mêmes compétences et expériences pour un seul poste disponible. Dans ce cas, notre aptitude en matière de recrutement nous oblige à faire appel à d'autres critères.

Choix du recrutement :

Lorsque deux personnes ont le même savoir faire, nous procédons à une étude plus approfondie de leur motivation à venir travailler au sein de notre entreprise. Dans la majorité des cas, nous constatons que le comportement des salariés plus âgés correspond plus à notre attente en particulier sur le respect des horaires et de la hiérarchie. Cette adéquation que nous recherchons entre les ressources humaines et les objectifs de la production se traduit par les résultats ci-dessous.

Résultats :

Sites de production	Cible à atteindre sur 3 ans : 2010 à 2012	Recrutement Année 2010		Type contrat
		salariés âgés de + 50 ans	salariés âgés de - 50 ans	
Champagne VRANKEN	10% + de 50 ans	9,20%	81,80%	CDD
POMMERY S.A.	20% + de 50 ans	37,00%	63,00%	CDD

Nos sites de production, de part leur saisonnalité, ont recours, dans les conditions prévues à la Convention Collective du Champagne ou par des accords d'entreprise, à des contrats de travail à durée déterminée sur certaines périodes de l'année.

Bien entendu, nous n'avons pas attendu l'obligation législative d'un accord Seniors pour embaucher des personnes de plus de 50 ans. En effet, en 2007, dernière année de recrutement en contrat à durée indéterminée, nous avons embauché quatre salariés dont deux avaient plus de 50 ans.

Périmètre de l'action : Sites de production

Mots clés : Emploi, non discrimination, séniors

ACTIONS 2011 POUR LA COP 2012

Notre prochaine communication sur le progrès portera notamment sur :

- La remise à jour de notre rapport de développement durable ;
- L'intégration des contraintes environnementales lors de la construction d'un nouveau bâtiment sur un site industriel ;
- Le suivi de nos objectifs sur la non discrimination à l'embauche.

Contacts

Thierry GASCO

Chef de Cave

Vranken Pommery Production Reims

tgasco@vrankenpommery.fr

Aurélie ERAYDIN

Responsable QSE

Vranken Pommery Production Reims

aeraydin@vrankenpommery.fr